

<p style="text-align: center;"><u>Rachats d'actions propres</u> <u>Reporting</u></p>		<p>Document à transmettre à la FSMA Contrôle des sociétés cotées et surveillance des marchés financiers</p> <p>  Rue du Congrès 12-14  1000 Bruxelles  Fax 02/220 59 03  E-mail info.fin@fsma.be </p>
<p>Périoricité : reporting à effectuer au plus tard à la fin de la septième journée boursière suivant la date d'exécution des opérations</p>		
<p>Emetteur</p>		ECONOCOM GROUP SE
<p>Personne de contact</p>		Galliane Touze - +33 1 41 67 46 53
Partie 1	Date de l'AG ayant autorisé le programme de rachat, ou autre justification	20 mai 2014
	Durée autorisée du programme	5 ans à compter du 20 mai 2014
	Fourchette de prix de rachat autorisée	Entre 4 (quatre) et 20 (vingt) euros
	Nombre total de titres émis	112 519 287
	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées	20%, soit 22 503 857
	Nombre de titres rachetés depuis le début du programme	11 638 013
	Nombre de titres cédés	Date(s) décision
	Nombre de titres annulés	Date(s) décision
	Nombre de titres en possession à la date de reporting	5 021 013
Nombre de titres détenus par une filiale directe		
Partie 2	Cette partie est à compléter uniquement si vous souhaitez bénéficier du régime dérogatoire en matière d'abus de marché pour les opérations de rachat d'actions propres (article 25, § 2, dernier alinéa, de la loi du 2 août 2002 et règlement CE n° 2273/2003)	
	Objectif du programme de rachat	
	Date et mode de la publication initiale relative au programme de rachat	
	Date de la dernière communication relative aux opérations effectuées	
	Programme de rachat planifié	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON (si oui, joindre le calendrier)
Volume quotidien moyen autorisé (25 % du volume quotidien moyen du mois précédent celui au cours duquel le programme est rendu public ou du volume quotidien moyen des 20 jours de négociation précédant le jour de l'achat) (nombre de titres)		
En cas de dépassement de ce plafond	Date de notification préalable à la CBFA	
	Date de notification au public	
L'émetteur est un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON	
Le programme de rachat est géré par une entreprise d'investissement ou un établissement de crédit	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON Si oui, identité du gestionnaire et date de la convention *	

* Transmettre une copie à la FSMA lors de la conclusion

Partie 3 Relevé des opérations de rachat (cf. circulaire point 4.2)	Date	Heure (1)	Méthode de négociation	Opération	Quantité	Prix	Références (1) (2)
	14/11/2016		en bourse	Achat	18 000	13,5590	
	15/11/2016		en bourse	Achat	34 700	13,4990	
	16/11/2016		en bourse	Achat	20 550	13,4950	
	17/11/2016		en bourse	Achat	6 181	13,8080	
	18/11/2016		en bourse	Achat	5 334	13,8590	

(1) A compléter uniquement en cas d'application du régime dérogatoire

(2) Cf. article 5, paragraphe 1, du règlement CE n° 2273/2003 : prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée